

# Cahier du nouveau membre

Août 2022



**L'historique de l'Esperluette 2 Les valeurs de la coopérative 4 Présentation des comités 5 Procédures de paiements de loyer, part sociale et internet 7 Adresses et ressources pertinentes 8 L'Esperluette: le bâtiment 11**

## 1. L'historique de l'Esperluette

### « Changer le monde »

En 2008, une vingtaine d'artistes provenant d'horizons divers se sont regroupés pour former le Collectif Pourquoi Jamais. Bien que ses membres fondateurs le décrivent avant tout comme un micro laboratoire expérimental de création artistique, leur profond désir de changer le monde et leur engagement social ont tôt fait de transformer le Collectif en un véritable incubateur à projets et un fédérateur de liens sociaux. L'Esperluette est née en 2011 un peu en marge du Collectif, lors d'une discussion entre certains membres qui rêvaient de fonder un lieu d'habitation où le vivre ensemble, l'entraide et la création artistique seraient indissociables du quotidien.

Au cours des années suivantes, ce projet assez atypique du coopératisme au Québec se précise de plus en plus. Voici, en résumé et, regroupées en cinq grandes tâches, quelques-unes des décisions et des démarches qui ont mené à l'entrée en logement en février 2019.

**Définir la Coopérative.** Trois décisions sont prises à cet effet : - qu'elle compterait 70 logements, une salle multifonctionnelle qui servira de lieu de rassemblement, de création et de diffusion culturelle - qu'elle comprendrait des espaces communs extérieurs comme une cour et, dans un second temps, un toit vert et - que, comme il s'agirait d'un projet visant l'intégration sociale, 50% des ménages qui y habitent auront droit au Programme de Supplément au Loyer pour les personnes à faible revenu.

**Recruter des membres pour habiter la Coopérative.** Le CA met donc sur pied un comité de sélection qui aura pour tâche de concevoir un questionnaire exprimant clairement les attentes de la Coopérative envers ses membres, puis de faire passer des entrevues afin de s'assurer d'un « membership » de qualité.

**Gérer le chantier.** 2016 constitue une date charnière pour notre Coopérative en ce sens

qu'elle marque le passage de l'abstrait vers le concret. Par ailleurs, afin de s'assurer de la bonne marche des travaux et de s'informer de leur avancement, le CA crée un comité provisoire : le comité « Chantier ».

**Organiser la vie communautaire.** Afin de réguler la vie en groupe, le CA charge un autre comité ponctuel de créer des règlements d'immeuble que tous les membres devront signer en même temps que leur bail.

**Préparer l'entrée en logement.** Le comité « Bon voisinage » créé depuis longtemps, mais pratiquement inactif jusque-là, organise à compter de [jj/mm/aaaa](#) des 5 à 7 et un pique-nique pour socialiser entre futurs voisins et prépare le « vivre ensemble ». De son côté, le CA met sur pied le comité « Déménagement » pour que l'entrée en logement s'effectue sans heurts pour tous les membres de la Coopérative.

Bien qu'elle ne découle pas de ces cinq grandes tâches qui ont mené à l'entrée en logement, la décision de relocaliser la Coopérative a joué un rôle important dans son développement. La décision de construire dans Griffintown plutôt que dans le quartier Villeray (lieu où Pourquoi Jamais était implanté) a, en effet, mené la plupart des membres fondateurs du Collectif qui ont travaillé sur le projet de l'Esperluette à explorer d'autres chemins.

Une nouvelle vague de recrutement a eu lieu en 2015 pour relancer le projet à Griffintown. C'est à partir de ce moment-là qu'un nouveau noyau de membres fut constitué. Pendant des années par la suite, les membres de l'Esperluette se sont rencontrés à chaque mois dans les locaux de Bâtir Son Quartier, à Pointe-Saint-Charles, pour continuer à élaborer la construction et le fonctionnement de la coopérative. Divers comités exerçaient déjà leurs fonctions indépendamment, comme celui de Sélection, qui travaille encore à ce jour au recrutement de nouveaux membres.

C'est finalement en février 2019 que se réalisèrent les premiers emménagements dans la coopérative, après un travail de presque 8 ans.

[1] Ce texte est largement inspiré de la thèse de doctorat d'Isabelle Caron intitulée « Les tréfonds du vécu par la création artistique en collectif » et déposée à l'UQAM en 2018.

## 2. Les valeurs de la coopérative

### **Objectifs initiaux de la coopérative**

- Donner une plus grande place à la solidarité dans notre vie quotidienne
- Habiter Montréal « autrement »
- Participer à prévenir l'étalement urbain en créant des logements abordables en densité, bien pensés et un cadre de vie de qualité

**Esperluette (I')** n. f. [it&&] 1. Coopérative d'habitation née d'une action collective. 2. qui unit et rassemble. ♦ *vivre en esperluette* = vivre ici et ensemble.

## NOS VALEURS

(nous croyons que...)

I'& est une **communauté solidaire**, une famille implantée dans le quartier.

I'& a la capacité d'**inspirer** positivement son milieu de vie.

I'& est un moyen de favoriser l'**égalité** de toutes et tous.

la **création collective** est au cœur de I'&.

I'& est un lieu convivial de **partage** des compétences et des connaissances.



NOS DIFFÉRENCES

(notre projet est unique parce que...)

I'& nous pousse à **oser** nous défaire de nos réflexes et repousser nos limites.

I'& est à la fois un lieu **physique et symbolique**.

(nous voulons que...)

I'& vive en interrelation avec le **quartier**.

I'& nous permette de développer notre conscience **écologique**.

I'& nous incite à sortir de notre zone de confort et **nous ouvrir** aux autres.

I'& favorise l'initiative, l'émancipation et l'**épanouissement** de chacun.

I'& soit à la source d'un mouvement solidaire nous permettant de réaliser nos **rêves** et atteindre nos buts.

I'& favorise un mode de prise de décision le plus **consensuel** possible.



L'Esperluette est un « projet à projets ». Voici ceux qui nous animent présentement:

- Partager des espaces communs gérés collectivement;
- Aménager un lieu extérieur;
- Favoriser un environnement propice à la création et aux projets émancipateurs; • Enraciner le projet dans son quartier.

### 3. Présentation des comités

En tant que membres, vous serez invités à participer à la vie coopérative en vous impliquant sur au moins un comité principal et, selon vos disponibilités, sur un comité secondaire. Ces comités permettent l'existence de la coopérative en assurant toutes les obligations nécessaires à son bon fonctionnement. Les comités présentement en place sont:

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bon voisinage</li> <li>● Entretien</li> <li>● Espaces communs</li> <li>● Gestion de l'information</li> <li>● Finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prévention et résolution de conflit*</li> <li>● Sélection*</li> <li>● Vie de quartier</li> </ul>
---	---

\*Pour participer à ce comité, le membre doit être élu en assemblée.

Les comités transversaux se rencontrent 4 fois par an. Leur implication est secondaire, elle permettent d'assurer le respect des valeurs portées par ces comités transversaux dans l'ensemble des autres comités. Ces comités sont:

Les comités transversaux se rencontrent quatre fois par année; ils ont une implication secondaire, permettant d'assurer le respect des valeurs portées par ces comités transversaux dans l'ensemble des autres comités, ce sont les comités:

- Accessibilité
- Éco responsable
- Femme
- Intercomité (pour les coordonnateurs et coordonnatrices)

Pour plus de détails sur les mandats et tâches des différents comités, consultez à partir de [ce lien](#).

### **Un mot sur la participation et la vie en coopérative**

Ça y est ! Vous êtes désormais membre de la Coopérative L'Esperluette et êtes sur le point de commencer à assumer vos nouvelles responsabilités de membre. Votre implication dans votre nouveau milieu de vie coopératif sera une expérience formidable dans votre parcours de vie.

Il est attendu de vous que vous soyez présent à vos réunions de comité, aux assemblées générales ainsi qu'aux journées de corvée collective. Comme cela est mentionné dans le contrat de membre, cette participation est obligatoire et non facultative. Le bon fonctionnement de la coopérative dépend uniquement de la contribution de tous et chacun de ses membres.

De plus, votre participation au vivre ensemble peut prendre forme dans l'accomplissement de diverses tâches régulières, surtout dans la mesure où vous ne seriez pas disponible pour participer à vos réunions.

En ce qui concerne la participation aux comités, le comité **Bon Voisinage** a le mandat de vous attribuer un comité quelques temps après votre arrivée comme membre. Si après un certain délai, votre affectation n'a pas encore été attribuée, communiquez avec Bon Voisinage pour en faire le suivi (voir adresse courriel ci-dessous).

Si vous rencontrez des difficultés dans vos fonctions de membre ou si vous aimeriez discuter de votre implication, il est fortement suggéré de communiquer ouvertement avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de votre comité afin de trouver des pistes de solution.

#### 4. Procédures de paiements de loyer, part sociale et internet

### Calculer le montant régulier de vos paiements

**Loyer :** Un rabais de membre de 300\$ est appliqué au montant inscrit à votre bail.

**PSL:** La moitié des logements de la coopérative sont subventionnés.

Typologie	Loyer au bail 2022-2023	Rabais membre	Paiement mensuel 2022-2023
3 ½	1093 \$	- 300 \$	793 \$
4 ½	1200 \$	- 300 \$	900 \$
5 ½	1311 \$	- 300 \$	1011 \$
6 ½	1621 \$	- 300 \$	1321 \$

<b>Internet</b> Avec PSL : <b>11\$ / mois</b> Sans PSL : <b>22\$ / mois</b>	<b>Part sociale</b> Montant unique de <b>120\$</b> à payer. Vous pouvez choisir de la payer en un seul versement ou de l'étaler sur 12 mensualités de <b>10\$</b> .	<b>Stationnement</b> Montant régulier : <b>155\$ / mois</b>
---	---	---

Pour connaître la procédure de paiement, consultez [ce lien](#).

## 5. Adresses et ressources pertinentes

### L'Esperluette - pour être à l'affût

Coopérative l'Esperluette	<a href="http://www.coopesperluette.com">http://www.coopesperluette.com</a>
La boîte à outils du membre (contient tous les documents et PV des comités)	<a href="#">Boîte à outils</a>
Facebook, la page	<a href="https://www.facebook.com/coopesperluette">https://www.facebook.com/coopesperluette</a>
Facebook, le groupe privé (membres et membres auxiliaires seulement)	<a href="https://www.facebook.com/groups/1050841581732109/">https://www.facebook.com/groups/1050841581732109/</a>
Facebook, le groupe d'échange d'objets et dons	<a href="#">Facebook dons</a>

Pour signaler un problème d'internet, remplissez [le formulaire suivant](#).

### Adresses courriels des comités

Bon voisinage	<a href="mailto:bonvoisinage.esperluette@gmail.com">bonvoisinage.esperluette@gmail.com</a>
Conseil d'administration	<a href="mailto:ca.esperluette@gmail.com">ca.esperluette@gmail.com</a>
Entretien	<a href="mailto:entretien.esperluette@gmail.com">entretien.esperluette@gmail.com</a>
Espaces communs	<a href="mailto:espacescommuns.esperluette@gmail.com">espacescommuns.esperluette@gmail.com</a>
Gestion de l'information	<a href="mailto:gdi.esperluette@gmail.com">gdi.esperluette@gmail.com</a>
Finances	<a href="mailto:finances.esperluette@gmail.com">finances.esperluette@gmail.com</a>
Prévention et résolution de conflit	<a href="mailto:prc.esperluette@gmail.com">prc.esperluette@gmail.com</a>
Sélection	<a href="mailto:selection.esperluette@gmail.com">selection.esperluette@gmail.com</a>
Vie de quartier	<a href="mailto:viedequartier.esperluette@gmail.com">viedequartier.esperluette@gmail.com</a>

### Les comités transversaux

Accessibilité	<a href="mailto:accessibilite.esperluette@gmail.com">accessibilite.esperluette@gmail.com</a>
Écoresponsable	<a href="mailto:ecoresponsable.esperluette@gmail.com">ecoresponsable.esperluette@gmail.com</a>
Femmes	<a href="mailto:femme.esperluette@gmail.com">femme.esperluette@gmail.com</a>

### Les coopératives d'habitation

Bâtir son quartier	<a href="http://www.batirsonquartier.com">http://www.batirsonquartier.com</a>
Confédération québécoise des coopératives d'habitation	<a href="http://www.cooperativehabitation.coop">http://www.cooperativehabitation.coop</a>
Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain	<a href="http://fechimm.coop/fr/">http://fechimm.coop/fr/</a>
Loi sur les coopératives: Régie du logement du Québec	<a href="http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-67.2">http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-67.2</a>
Office municipal d'habitation de Montréal Programme de supplément au loyer	<a href="http://www.omhm.qc.ca/programme-supplement-loyer-psi">http://www.omhm.qc.ca/programme-supplement-loyer-psi</a>

Régie du logement du Québec	<a href="https://www.rdl.gouv.qc.ca/fr">https://www.rdl.gouv.qc.ca/fr</a>
Société d'habitation du Québec	<a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca">http://www.habitation.gouv.qc.ca</a>

### Le quartier de Griffintown

Carte-ressource de La Petite Bourgogne	<a href="http://petitebourgogne.org/images/slider/carte-ressources-site-web-petite.pdf">http://petitebourgogne.org/images/slider/carte-ressources-site-web-petite.pdf</a>
Carte interactive du projet Griffintown par la ville de Montréal	<a href="https://bit.ly/2SY7aEm">https://bit.ly/2SY7aEm</a>
Écoquartier du Sud-Ouest	<a href="http://www.ecoquartiersudouest.com/">http://www.ecoquartiersudouest.com/</a>
Centre sportif de la petite bourgogne, avec piscine	<a href="http://www.centresportifdelapetitebourgogne.ca/">http://www.centresportifdelapetitebourgogne.ca/</a>
Centre sportif de l'ÉTS (prix employé pour les membres de l'Esperluette)	<a href="https://centresportif.etsmtl.ca/">https://centresportif.etsmtl.ca/</a>
Association des résidents de Griffintown, groupe Facebook.	<a href="http://www.facebook.com/groups/AssociationResidentsGriffintown">www.facebook.com/groups/AssociationResidentsGriffintown</a>
Nous sommes des citoyens du Griffintown, groupe Facebook	<a href="https://www.facebook.com/groups/noussommesdescitoyensdugriffintown/">https://www.facebook.com/groups/noussommesdescitoyensdugriffintown/</a>
Les quartiers du canal, page Facebook	<a href="https://www.facebook.com/lesquartiersducanal/">https://www.facebook.com/lesquartiersducanal/</a>

### Le numéro d'urgence

Des gardiens des clés sont élus lors de l'assemblée générale annuelle et ont pour rôle de conserver un double de clés de chaque unité dans la coopérative. Ils ne peuvent intervenir qu'en cas d'ultime nécessité et ne doivent être contactés **qu'en cas d'urgence** (ex: danger imminent pour le membre, dégât d'eau, etc.), au numéro suivant:

**438-788-5704** (mis à jour le 31 août 2022)

Il est ainsi recommandé de faire un double de vos clés pour le confier à un membre de votre famille ou un ami de confiance pour avoir cette option en cas de perte de vos clés.

### 6. L'Esperluette: le bâtiment

- Immeuble sous gicleurs
- Projet très fenestré

- Politique pour animaux : groupe ouvert aux animaux, mais chaque animal doit être déclaré dans le registre des animaux. Pour déclarer un animal, remplissez [le formulaire suivant](#).
- Salle communautaire d'une capacité de 93 personnes, qu'il est possible de louer lorsqu'elle n'est pas réservée pour les besoins de la coop.
- Entrées laveuse/sécheuse dans toutes les unités
- Espace de rangement à l'intérieur des logements ou au sous- sol
- Stationnement au sous- sol : 17 + 2 communauto. Pour connaître la politique d'attribution des stationnements, veuillez consulter le règlement d'immeuble.
- Rangement vélo au sous- sol : 70+ places
- Salle d'équipements au sous- sol et conciergerie
- Terrasse balcon pour la majorité des appartements, majoritairement sur les coursives
- Toit facilement aménageable. La Coopérative prévoit aménager un toit vert à long terme. Un jardin collectif est présentement aménagé dans la cour.

(mis à jour le 31 août 2022, PA)